



Pension alimentaire à enfants

Par **OFIA**, le **10/06/2010** à **14:17**

Bonjour,

Je suis papa séparé (non marié) de la maman de 2 enfants depuis février 2000. Le jugement ne prévoyait pas à l'époque de garde alternée et a donc statué sur une garde chez la maman avec une pension de 1500 F/mois mais dans les faits, il s'agit d'une garde alternée (une semaine chez l'un, une semaine chez l'autre).

J'ai plus de revenu qu'elle (le double), me suit marié et ai une petite fille en plus.

Elle ne paie pas d'impôts et a les 2 enfants sur sa déclaration et perçoit les allocations familiales entièrement.

Je paie entièrement la cantine de mes 2 premiers enfants (800 €/an), paie la pension que je revalorise de 15 €/an de 326 €/mois, paie la moitié de tous les frais médicaux (lunettes, dents...), et participe aux frais de vêtements aux moments des soldes (sa mère en paie davantage).

La situation est -elle normale ? elle ne cesse de se plaindre pour que je lui donne davantage pour n'importe quelle raison (sa voiture, les fringues de marque achetées aux enfants...)

Merci de m'éclairer sur la situation qui pèse régulièrement sur la famille.

Par **kindermaxi**, le **11/06/2010** à **09:09**

Bonjour,

Vous pouvez saisir le juge des affaires familiales du tribunal de grande instance où réside vos enfants (d'après l'ordonnance chez la mère si vous n'êtes pas dans le même département), afin d'officialiser cette garde alternée et de pouvoir en profiter pour les impôts.

Bon à savoir, tout ce qui est accepté en dehors d'une ordonnance devient pour acquis dans la suivante.

La revalorisation de la pension alimentaire est obligatoire pour tous les parents débiteurs, c'est l'Insee. La moitié des frais médicaux fait partie des frais exceptionnels partagés (médical, parascolaire, extrascolaire), donc normal. La cantine (parfois incluse dans la pension alimentaire, mais normalement du parascolaire) en totalité est votre choix. Pour les vêtements de vos enfants, soit vous participez, soit vous en achetez pour chez vous, à vous de voir ce qui est le plus avantageux pour vous.

"Sa voiture, les fringues de marque" de vos enfants, vous n'êtes pas dupe.

Sans vouloir être méchante, mais toutes les personnes qui le vivent, iront certainement dans mon sens, cette situation persistera toujours tant que vos enfants ne seront pas indépendants.

Bonne journée.